

Les violences sexuelles incestueuses sous le prisme de l'omertà familiale : ses mécanismes et effets sur la dénonciation.

Auteur : Pardo, Lara

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en criminologie interpersonnelle

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/27230>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Annexe n°3 : Tableaux de l'analyse thématique

AXE 1 – COMMENT LE SILENCE SE CONSTRUIT		
<i>Modalités d'obtention du silence</i>	<i>Silence appris avant les faits</i>	<i>Silence comme acte protecteur</i>
Secret présenté comme lien d'exclusivité	Non-traitement des petits problèmes comme apprentissage	Protéger la fratrie
Injonction, menace et chantage	Injonction générale de non-divulgateur domestique	Protéger le parent fragile ou heureux
Silence compris sans qu'il soit demandé	Calibrer son silence sur une réponse antérieure	Protéger l'auteur

AXE 2 – SILENCE & FONCTIONNEMENT DE LA FAMILLE					
<i>La famille savait et n'a rien fait</i>	<i>Tabou généralisé sur l'affect et le corps</i>	<i>Climat incestuel</i>	<i>Lignée du silence</i>	<i>Préservation de l'image de la famille</i>	<i>Ce qui rend l'auteur intouchable</i>
Déni	Émotions et conflits ne se disent pas	Les places des adultes et des enfants sont brouillées	Antécédents incestueux	L'exigence de famille parfaite	L'isolement organisé de la famille
Se douter et ne rien dire	Mots anodins pour dire des choses graves	Absence de serrure	Antécédents d'abus ou de violence	L'inceste existe mais ailleurs	La délégation d'autorité à l'ainé par démission parentale
Savoir et être empêché de parler		Nudité, aucune intimité	Silence transmis de génération en génération		La dépendance matérielle absolue de la victime
La parole antérieure oubliée		Exposition à la sexualité adulte			

AXE 3 – LA PAROLE ET SON TRAITEMENT			
<i>Parole émise et non reçue</i>	<i>Déclencheurs de la sortie du silence</i>	<i>Sanction de la parole</i>	<i>Être cru mais pas soutenu</i>
Parole d'enfant ignorée	La parole d'une autre victime	Inversion de la culpabilité	Croire mais ne pas prendre parti
Parole rétractée faute de réception	Un proche ou professionnel disponible	Injonction explicite au silence après révélation	Soutien au début puis s'effrite
Signal corporel ou comportement non lu	Exposition situationnelle fortuite	Exclusion et le coût relationnel	Ne pas couper les ponts avec l'auteur car c'est la famille
Professionnel qui perçoit et n'agit pas	Climat actuel et circulation des ressources	Sanction sociale hors famille	

AXE 4 – APRÈS LA PAROLE					
<i>Dépossession du dévoilement</i>	<i>Délais contre la victime</i>	<i>Freins au recours</i>	<i>Souffrance de l'auteur comme obstacle</i>	<i>Silence prolongé dans le dispositif de soin</i>	<i>Le déplacement de la parole vers l'extérieur</i>
Plainte déposée par quelqu'un d'autre	Auteur prévient l'enfant qu'on ne le croira pas	L'anticipation de ne pas être cru, et sa vérification ultérieure	Menace suicidaire de l'auteur	L'entrave à l'accès au soin	La parole circule au-dehors et reste bloquée dans la famille
Proche bien intentionné qui presse trop	Argument pour mettre sa parole en doute	Refus réfléchi de porter plainte	Statut d'auteur-victime	Le professionnel qui n'ouvre pas, ou qui referme	Groupes de parole, milieux militants, famille choisie
Se taire de nouveau après avoir été forcé		Renoncer faute de soutien	La reconnaissance du besoin d'aide de l'auteur plutôt que la victime	La zone de non-dit persistante en thérapie	Témoigner publiquement
		Maintien du lien			